

FORMATION PROFESSIONNELLE

Êtes-vous fait pour ce secteur d'activité ?



SOMMAIRE

LE MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	2
LA RÉGLEMENTATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	5
L'ACTIVITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	7
LES POINTS DE VIGILANCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	9
EN SAVOIR PLUS SUR CE SECTEUR	11

LE MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les réformes successives de la formation professionnelle continue impactent fortement l'activité des entreprises du secteur.

D'une part, la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (loi n°2014-288 du 5 mars 2014), a profondément modifié le cadre réglementaire de la formation :

- réforme du financement de la formation professionnelle : une contribution légale unique a été mise en place (0,55% de la masse salariale annuelle brute pour les entreprises de moins de 11 salariés et 1% pour les autres entreprises contre 1,6% auparavant). Par ailleurs, la contribution de 0,9%, au titre du plan de formation des entreprises de 10 salariés et plus, a été supprimée. Le plan de formation est désormais placé sous la responsabilité de l'employeur qui fixe librement les sommes qui y sont affectées.

- suppression du droit individuel à la formation (DIF) et instauration du compte personnel de formation (CPF) : entré en vigueur au 1er janvier 2015, le CPF suit chaque personne tout au long de sa vie active et permet de gérer l'évolution de ses compétences de façon autonome (maximum de 150h hors abondement). Ce dispositif est réservé à certaines actions de formation : formation qualifiantes ou certifiantes, formation relevant du socle de compétences ou actions d'accompagnement à la VAE.

A son tour, la réforme de la formation professionnelle de 2018 (loi 2018-771 du 5 septembre 2018, dite "loi Avenir Professionnel") a bouleversé le secteur : monétarisation du compte personnel de formation (crédité de 500 euros par an et plafonné à 5 000 euros, crédité de 800 euros par an et plafonné à 8 000 euros pour les personnes sans qualification), désintermédiation (une application permettra bientôt de s'inscrire et de payer directement une formation, de consulter les droits acquis, les formations disponibles, le taux de satisfaction des stagiaires, le taux d'insertion dans l'emploi, etc.), création d'une agence nationale de régulation et

d'évaluation, compétences de collecte des fonds destinées à la formation transférées aux URSSAF (non plus par les OPCA).

La réduction du volume de formation qui découle de ces réformes successives contribue à l'exacerbation des pressions concurrentielles qui tirent les prix vers le bas et nuisent ainsi aux marges des professionnels du secteur.

Dans ce contexte, les organismes de formation sont contraints de s'adapter :

- repositionnement de leur offre au profit de formations éligibles au CPF.
- passage d'une approche BtoB (organismes de formation à entreprises) à une approche BtoC (organismes de formation à personnes formées). En effet, la réforme favorise l'autonomisation des individus et l'individualisation de la formation.
- développement des formations à distance (e-learning, Mooc, réseaux sociaux, vidéos, etc.). On assiste à un recul de la formation présentielle au profit de la formation à distance qui répond aux nouvelles attentes des personnes formées : moins de temps disponible, nomadisme, meilleure maîtrise des nouvelles technologies, attente de parcours de formation modulaires, etc.

Tendances

La digitalisation de l'offre de formation s'accélèrera.

La création de nouveaux métiers (selon plusieurs études, 60% des métiers exercés en 2030 n'existent pas encore), l'émergence de nouvelles organisations de travail et l'accélération de l'obsolescence des compétences resteront des facteurs de croissance solides pour le secteur à moyen et long terme.

L'organisation du marché

Selon le type d'acteurs :

- Les organismes de formation privés à but lucratif (Cegos, Demos, etc.) sont mandatés par les entreprises et les pouvoirs publics en vue d'accomplir une prestation de formation professionnelle.

- Les organismes de formation privés à but non lucratif (associations, ccopératives, mutuelles, etc.) s'adressent principalement aux particuliers.

- Les institutions publiques et parapubliques (CNAM, AFPA, GRETA, universités, CCI, etc.) sont principalement chargées de la formation des demandeurs d'emploi et des jeunes, et sont financées par des fonds publics.

		FORMATION PROFESSIONNELLE
NOMBRE D'ORGANISMES DE FORMATION (DONT L'ACTIVITE PRINCIPALE EST LA FORMATION)	2016	8 500 ⁽¹⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR (en milliards d'euros)	2016	8 Md€ ⁽¹⁾

(1) Source : Fédération de la Formation Professionnelle (structures ayant comme activité principale la formation).

LA RÉGLEMENTATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les aptitudes professionnelles

La formation nécessite avant tout une solide expérience professionnelle. Il existe aujourd'hui des formations spécialisées qui peuvent compléter l'expertise du formateur sur un domaine donné : plusieurs licences professionnelles ("métiers de la formation, de l'insertion et de l'accompagnement", "métiers de la formation des jeunes et des adultes", etc.) et un Master "Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation".

Le formateur indépendant est souvent un ancien salarié, déjà rodé aux méthodes de formation. Organisé, le responsable d'un organisme doit avoir un très bon sens commercial, ainsi que de bonnes aptitudes en gestion.

L'intervenant en formation doit avoir, outre des compétences reconnues dans son domaine d'expertise, une bonne condition physique, le sens des relations humaines, de la dynamique de groupe, et doit être créatif. De plus, il doit pouvoir s'adapter à tous les auditoires et doit être très pédagogue.

L'environnement réglementaire

Les contraintes à l'installation

Le professionnel doit déposer une déclaration d'activité auprès de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), dès la première convention de formation ou au plus tard dans les trois mois suivant cette convention.

L'immatriculation se fait à l'Urssaf en cas d'exercice libéral, au Registre du Commerce et des Sociétés en cas d'exercice en société.

Les principaux points de la réglementation professionnelle

Avant le 30 avril de chaque année, les organismes de formation doivent réaliser un bilan pédagogique et financier (identification de l'organisme, ressources et charges annuelles, nombre de stagiaires accueillis...), collectés par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 (2008-776) a débouché sur des mesures portant sur les délais de paiement aux fournisseurs : la LME plafonne les délais de paiement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois).

Statut juridique et fiscal

Rendez-vous dans notre rubrique Les guides pratiques / Mes impôts & taxes pour connaître le taux de TVA qui s'applique à votre activité ainsi que le mode d'imposition de vos bénéfices.

Rendez-vous dans notre rubrique Les guides pratiques / Mon régime social pour connaître le montant des cotisations et des prestations de votre régime social obligatoire.

L'installation

La création est le mode d'installation le plus courant. Les reprises concernent les structures plus importantes. La valeur du fonds dépend alors de la qualité du fichier client.

Les investissements

Pour les petites structures, les principaux investissements concernent le véhicule et l'équipement informatique (ordinateur portable, vidéo projecteur).

Pour les structures plus importantes, les principaux investissements concernent les locaux et le matériel de formation (laboratoire de langues...).

La gestion

Le suivi au quotidien

Le professionnel dispose généralement d'un carnet d'adresses avant de lancer son activité. Il doit veiller à disposer de contrats de formation pour au moins six mois d'activité.

Les charges à surveiller

Pour les petites structures, les cotisations sociales personnelles et les frais de déplacement constituent les principales charges. Pour les organismes plus importants, les charges de personnel et les locaux constituent les charges les plus lourdes.

La maîtrise du résultat

Le résultat dépend essentiellement de la maîtrise de la valeur ajoutée. La diversification de la clientèle est impérative.

La gestion financière et les besoins en trésorerie

L'activité génère des besoins en trésorerie en raison des créances clients (quatre à six mois de fonds de roulement en phase de démarrage et deux à trois mois en régime de croisière).

		FORMATION PROFESSIONNELLE
EVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATION	2018	3 576 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Source : Insee, Démographie des entreprises et des établissements - champ marchand non agricole, Créations d'entreprises.

LES POINTS DE VIGILANCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les principales difficultés du métier

Bien qu'il repose sur des facteurs de croissance solide, le secteur de la formation professionnelle reste très sensible à la conjoncture économique et aux politiques de formation menées par les pouvoirs publics.

• La concurrence exacerbée du secteur

Le marché de la formation attise les convoitises de nombreux acteurs, dont les cabinets de conseils qui cherchent à développer des relais de croissance. Dans ce contexte, les petites structures peinent à rivaliser en termes d'offre (formation à distance) et de démarches commerciales face aux leaders du secteur.

• Le manque de diversité du portefeuille client

La concentration du chiffre d'affaires sur quelques grands clients est très risquée.

• Le manque d'aptitudes commerciales

Il ne suffit pas d'être un bon professionnel dans un domaine d'activité pour réussir. Il faut également disposer de bonnes aptitudes commerciales et relationnelles.

Dans ce contexte, les professionnels qui réussissent sont ceux qui sont positionnés sur des créneaux porteurs. En outre, l'association à un réseau représente un sérieux atout.

TAUX DE SURVIE AU- DELÀ DES 5 PREMIÈRES ANNÉES	Formation professionnelle Moyenne tous secteurs	Nc ⁽¹⁾ 60,4 %
---	--	-----------------------------

⁽¹⁾ Source : Insee, Taux de Survie à 5 ans pour la génération 2010.

Les principales organisations professionnelles

FFP

Fédération de la Formation Professionnelle

7 rue Alfred de Vigny 75008 Paris

Tél. : 01 44 30 49 49

<http://www.ffp.org>

CSFC

Fédération des Chambres Syndicales des Formateurs Consultants

Maison des Professions Libérales, 46 bd de la Tour Maubourg 75007 Paris

Tél. : 01 96 12 01 75

<http://www.csfc-federation.org/>